

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE

jeudi 26 mai 2011

SÉANCE DU 26 mai 2011

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille onze, le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Michel BEAUMALE, Maire.

Étaient présents :

M. BEAUMALE, Maire,
Mme TESSIER KERGOSIEN Fabienne, Mme RIOU Nicole, M. MORIN Francis, Mme KELLNER Karina (jusqu'à l'affaire n°7), Mme CADERON Isabelle, M. TAIBI Azzedine, Mlle AMZAL Najia, M. LE GLOU Julien, Adjoint au Maire,
Mme CHABAUDIE Catherine, M. HAUTDEBOURG Gérard, Mme KOUASSI Akissi, M. LE GLOU Jean-Paul, Mme ABDERIDE Françoise, Mme DIONE Angèle, M. LANGLOIS Denis, M. SAÏDANE Lamine, Mme AOUDIA Farida, M. LE THOMAS Michel, Mlle AKKOUCHE Nabila, M. BAUDOIN Jean, Mme GOUREAU Marie-Claude, M. CARRIQUIRIBORDE Jean, Mme TEBOUL-ROQUES Line, Conseillers municipaux.

Étaient absents représentés :

Mlle Zaïha NEDJAR	qui donne pouvoir à M. Julien LE GLOU,
M. François VIGNERON	qui donne pouvoir à M. Philippe LE NAOUR,
M. Benjamin SEPO	qui donne pouvoir à Mme Claudine BURETTE,
M. Jean-Claude FLEURY	qui donne pouvoir à Mme Nicole RIOU,
Mme Karina KELLNER	qui donne pouvoir à Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (à
partir de l'affaire n°7),	

Sont arrivés en cours de séance :

Mme BURETTE Claudine (à l'affaire n°2),
M. LE NAOUR Philippe (à l'affaire n°2),
M. TRESKOW Alexis (à l'affaire n°2).

Est sortie définitivement de la séance :

Mme Karina KELLNER (à l'affaire n°7).

Étaient absents :

M. SAKMECHE Naceur,
M. LESOEUR Sébastien,
M. PRADEL Nicolas,
Mme SEEGER Evelyne,
Mme CHEVET Teragi,
M. BOUNAB Mourad,
M. REZGUI Malek,
M. BOUYAHIA Aziz.

Secrétaire de séance :

Mlle AMZAL Najia.

ORDRE DU JOUR

La séance publique est ouverte à vingt heures et cinq minutes.

N° 1) Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour,
Nomme Mademoiselle Najia AMZAL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Arrivée de Mme Burette, M. Le Naour et M. Treskow.

M. le Maire informe que le 16 juin 2011 aura lieu un Conseil municipal extraordinaire - ou conférence communale - sur les questions communautaires, en présence, notamment de Patrick Braouezec, Président de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune. La participation la plus large est souhaitée. Un des points principaux de l'ordre du jour sera le Grand Paris.

Par ailleurs, par décision prise par décret du Premier Ministre, les conseils municipaux devront se réunir le 17 juin 2011 pour désigner les délégués supplémentaires et les suppléants en vue des élections sénatoriales du 25 septembre 2011. Les conseillers municipaux sont de droit grands électeurs (soit 39 délégués de droit). Doivent être ajoutés 4 délégués supplémentaires, qui seront aussi grands électeurs, et 11 suppléants.

M. le Maire souhaite que le travail soit préparé par les groupes politiques en vue de ce Conseil Municipal du 17 juin, afin de procéder rapidement au vote. Sous réserve de confirmation, le Conseil Municipal du 16 juin 2011 aura lieu à 19h30 et celui du 17 juin à 19 heures.

Monsieur le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour une affaire supplémentaire, relative au vœu 'La ville de Stains reconnaît l'Etat de Palestine et demande à la France de s'engager à reconnaître la Palestine en vue de l'adhésion de cet Etat à l'ONU à l'automne'.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour,

APPROUVE l'inscription à l'ordre du jour de l'affaire n°11 relative au vœu du Conseil Municipal 'La ville de Stains reconnaît l'Etat de Palestine et demande à la France de s'engager à reconnaître la Palestine en vue de l'adhésion de cet Etat à l'ONU à l'automne'.

N°2) Compte rendu des délégations de pouvoirs données à Monsieur le Maire

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Mme Line **TEBOUL-ROQUES** s'étonne de ne pas trouver dans son dossier de séance le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2011, dans lequel il avait été question du vœu relatif à la sauvegarde du Centre de Sécurité Sociale (voté à l'unanimité), dans la mesure où la manifestation prévue dans ce vœu a lieu le 27 mai 2011, soit le lendemain du présent Conseil Municipal.

Elle se dit surprise pour plusieurs raisons, et notamment par le manque de publicité faite à cette manifestation, qui a pourtant été votée à l'unanimité par le Conseil municipal. L'idée était d'en faire la publicité auprès des signataires de la pétition contre la casse des services publics et des responsables associatifs de la ville. Or, toute la population n'a pas été tenue informée de ce vœu et le dernier « 7 jours à Stains » ne fait aucune allusion à cette manifestation. Enfin, dans la lettre envoyée aux signataires de la pétition contre la casse des services publics, il n'est pas fait état de ce vœu. Mme **TEBOUL-ROQUES** ne comprend pas pourquoi, puisqu'aucun des élus n'a été contraint à le voter. Elle dit avoir contacté ce matin M. Albertini dont la secrétaire déclare avoir reçu ce jour même le vœu, soit trois semaines après son adoption, et ce sans courrier d'accompagnement. De plus, il semblerait qu'aucune audience n'ait été demandée pour la manifestation du 27 mai 2011 prévu à Bobigny, d'autant que M. le Maire a rendez-vous avec M. Albertini en juin 2011. De ce fait, aucune émanation du Conseil municipal et de la population Stanoise ne sera reçue. Mme Line **TEBOUL-ROQUES** ne comprend pas pourquoi ce rendez-vous n'a pas été

programmé demain et demande à M. le Maire de contacter M. Albertini, pour demander qu'une délégation soit reçue.

M. le Maire indique que le journal municipal « 7 jours à Stains » a rendu compte de ce vœu et du débat au Conseil municipal ; la manifestation du lendemain a également été évoquée. Par ailleurs, un courrier a été envoyé à tous les signataires de la pétition pour les inviter à prolonger leur action en venant manifester. M. le Maire déclare avoir personnellement appelé le cabinet de M. Albertini pour demander qu'une délégation soit reçue le 27 mai 2011. Cette demande d'audience a été faite en bonne et due forme. Selon le rapport de force, peut-être M. Albertini recevra-t-il malgré tout la délégation.

Concernant la rencontre prévue au mois de juin, il s'agit de la suite donnée à une demande faite depuis longtemps.

M. Francis MORIN entend bien ce qui est dit, mais n'a pas le sentiment d'avoir eu un compte-rendu exhaustif dans le « 7 jours à Stains », sans indication des conditions, ni de l'origine de ce vœu. Il a le sentiment que lorsque la proposition ne vient pas de la majorité municipale, elle est estompée. Il aimerait que soit davantage reconnue la pluralité des composantes du Conseil municipal, surtout quand tous les conseillers municipaux sont d'accord sur le fond. Globalement, il rejoint les propos de Mme Line TEBOUL-ROQUES.

M. le Maire juge ces propos contradictoires, puisque lors du dernier Conseil municipal, M. MORIN ne souhaitait pas que chaque parti politique affiche « ses couleurs » lors de la manifestation organisée pour la sauvegarde du Centre de Sécurité Sociale.

M. Francis MORIN considère que le vœu a été « estompé » par le compte-rendu de l'initiative du groupe communiste. De plus, il déclare avoir reçu la lettre seulement le 25 mai 2011 en tant que président d'association et trouve le délai juste.

M. le Maire souligne que le succès de l'initiative prévue le 27 mai 2011 dépendra aussi des actions prévues par chacun, notamment au niveau des partis politiques. Concernant l'information, il considère avoir agi correctement.

Pour **M. Azzedine TAIBI**, l'important est de participer : l'attente de la population est très forte et la démarche doit aboutir. Il ne comprend pas l'objet de cette polémique. Le Conseil Municipal a réussi à mobiliser l'ensemble de la population et doit aller jusqu'au bout.

Mme Line TEBOUL-ROQUES approuve. Elle conçoit que ce refus de recevoir une délégation puisse être une manœuvre de M. Albertini et demande que M. le Maire le rappelle, car il est important d'être reçu le 27 mai 2011 afin de rendre compte à la population. Elle demande quel jour de juin M. le Maire sera reçu.

M. le Maire recherchera la date de son rendez-vous, et s'engage à insister pour qu'une délégation soit reçue également le 27 mai 2011.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour,
Prend acte des délégations de pouvoirs données à Monsieur Le Maire ci-annexées à la présente délibération.

M. le Maire précise qu'étant en congé, il n'a pu signer le procès-verbal du dernier Conseil Municipal. Celui-ci sera approuvé au prochain Conseil Municipal du 23 juin 2011.

N° 3) Convention de partenariat entre le Comité National de Liaison des Régies de Quartiers (CNLRQ) et la commune de Stains

Rapporteur. : Madame TESSIER KERGOISIEN

M. Francis MORIN souligne que le problème principal de nos sociétés est l'emploi. Il se réjouit que la Ville s'engage dans une réflexion qui doit se baser sur une implication des habitants pour créer des emplois. Beaucoup de villes se sont essayées à construire une régie de quartier sans succès. Tous devront donc être très attentifs. Il souhaite aller vers les bailleurs de HLM du département et de la Communauté d'Agglomération pour obtenir d'eux un engagement, sous forme de convention, afin qu'ils soient véritablement partenaires des villes qui s'engagent dans des régies de quartier. A ce jour, il n'existe aucune convention-cadre impliquant les bailleurs du département et les orientant vers la création d'emplois pour les habitants. **M. MORIN** explique qu'il s'agit de rapprocher le besoin des compétences afin de créer des emplois qui, bien que d'insertion, serviront de transition vers de véritables emplois.

M. le Maire précise la date de son rendez-vous avec **M. Albertini** : il aura lieu le 24 juin 2011.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour,
Approuve la convention entre le Comité National de Liaison des Régies de Quartiers et la commune de Stains.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

N°4) Convention de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative à l'action 'projets été 2011'

Rapporteur. : Monsieur LE GLOU

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour,

APPROUVE la convention de financement des projets été 2011 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

N°5) Avenant n°1 à la convention de partenariat 'Reporter Citoyen' conclue entre la commune de Stains, Les Amis de la Télélibre, On y va Média et l'Ecole des Métiers de l'Information (EMI)

Rapporteur. : Monsieur LE GLOU

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour,

APPROUVE l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention de partenariat « Reporter Citoyen » conclue entre la Commune de Stains, les Amis de la Télélibre, On y va Média et l'Ecole des Métiers de l'Information (EMI).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet ouverts au budget de l'exercice correspondant.

N°6) Avenant n°1 à la convention relative à la résidence musicale conclue entre la commune de Stains et l'Orchestre de Jeunes Divertimento

Rapporteur. : Monsieur TAIBI

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour,

Approuve l'avenant n°1 à la convention entre la commune de Stains et l'Orchestre Symphonique Divertimento concernant la résidence musicale.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

N°7) Désaffectation et déclassement du domaine public communal du square Marcel Andreas sis à Stains (93240), fraction de la parcelle cadastrée I 504

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Mme Marie-Claude GOUREAU se déclare gênée par la disparition des parcs sur la ville au profit d'immeubles, et regrette que les écologistes ne se fassent pas entendre. Elle fait part de la déception des habitants, notamment derrière l'Espace Paul Eluard où un parking a remplacé le parc. Un référendum a été fait pour la police municipale, et aujourd'hui les parcs sont détruits, sans que les habitants soient consultés.

M. le Maire nuance les propos de Mme Goureau : lorsque sera dressé le bilan, les espaces verts seront largement gagnants dans la ville, en surface et en nombre. Le square Georges Beauce a effectivement été désaffecté et déclassé, pour un projet de lieu de culte, comme celui de Marcel Andréas. La place Marcel Pointet a été transformée, sur la base d'un projet largement concerté avec la population, pour devenir un lieu que s'approprient les habitants. De ce fait, les dysfonctionnements constatés auparavant ont tendance à disparaître. Cet espace n'est plus dégradé et voit une cohabitation intéressante entre générations. Il peut aussi accueillir occasionnellement des événements. M. le Maire rappelle que les travaux d'extension du Parc départemental de la Courneuve ont été engagés, ce qui signifie 2 hectares d'espaces verts supplémentaires sur la ville. Sur le secteur de la Prêtresse, au PPI de Plaine Commune, sont prévus l'aménagement d'un grand jardin public en 2013, ainsi qu'une promenade verte entre la RN 301 et la rue des Huleux dont le début des travaux est prévu en 2012. De plus, une opération importante sera engagée sur Francis Auffray avec une enveloppe financière de la Région Ile-de-France. Le parc Danielle Casanova a été réaménagé. Aux Tartres, des espaces verts existants et non appropriables par les habitants seront supprimés pour être réaménagés de façon paysagère. Les perspectives sont largement en faveur des espaces verts. Enfin, les cœurs d'îlots de la Cité Jardin, représentant environ 3 hectares, vont être requalifiés.

M. Francis MORIN souhaite préciser ce que sont l'écologie urbaine et le développement durable. L'écologie urbaine consiste à faire en sorte d'avoir une ville dense, fluide, où les espaces sont affectés et où la répartition entre espaces verts et construits est équitable. Cela ne signifie pas des espaces verts partout : il peut y avoir des immeubles avec balcons ou terrasses. Il lui semble que l'on s'engage dans une voie de l'écologie urbaine, non seulement au niveau de la ville, mais aussi de la Communauté d'Agglomération.

Le développement durable est différent et ne concerne pas seulement l'environnement ou le cadre de vie. C'est l'articulation entre 3 éléments : le développement économique, l'environnement et le social. Or, la Région parisienne a un besoin très important de logements. Il faut donc trouver un équilibre avec la satisfaction des besoins fondamentaux des habitants. Ces logements doivent être les plus écologiques possibles tout en restant accessibles. Cela ne signifie pas que toutes les opérations réalisées soient d'emblée parfaites. M. MORIN se déclare satisfait que la vigilance s'exprime de plus en plus, afin de préserver cet équilibre entre espaces verts et espaces construits.

Lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme, il souligne que peu de personnes étaient présentes aux réunions publiques. Le vrai malaise de la ville n'est pas le manque d'espaces verts et ouverts, mais le nombre trop important d'espaces non affectés, sans fonction. Il serait souhaitable de travailler davantage la qualité des espaces entre deux cités, résidences ou quartiers. La place pour faire des espaces verts existe, mais cela demande des moyens que n'a pas toujours la ville.

Mme Catherine CHABAUDIE relit la définition du mot « écologie » : c'est une doctrine visant à un meilleur équilibre entre l'homme et son environnement. L'homme fait partie de la définition. Cette représentation visant à faire des élus verts les défenseurs des espaces verts est limitée et limitante.

M. Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE donne lecture d'un extrait de la pétition rédigée par 3 habitants du Clos Saint-Lazare adhérents à son parti, il y a de cela plusieurs mois. Ce document a circulé et recueilli plusieurs centaines de signatures. « *La rénovation au Clos Saint-Lazare : sur l'avenue George Sand, en direction de l'avenue de Stalingrad, des immeubles sont en construction à proximité des anciens. Des bâtiments nouveaux encadrent deux tours. Résultat : de leur fenêtre, les locataires pourront se dire bonjour. C'est le cas rue Charles Péguy. Entre cette tour et les bâtiments en construction, les locataires qui voient grandir ces constructions sont inquiets. Ils auront un vis-à-vis, plus d'intimité, du béton en face d'eux, du béton au sol, au lieu de l'espace où les enfants pouvaient jouer, plus d'aération, plus de places de parking non plus, donc des voitures partout* ». M. CARRIQUIRIBORDE confirme que lors des consultations en mairie sur le plan local d'urbanisme ou l'aménagement, les personnes ne se déplacent pas. Mais lorsqu'elles vivent la rénovation, elles s'aperçoivent de sa signification, et ce n'est pas pour autant qu'elles approuvent.

Il ne manque pas de réserve foncière à Stains, mais le problème est bien, comme le dit M. MORIN, l'équilibre entre le bâti et l'espace disponible pour un autre usage. Par exemple au Clos Saint-Lazare, c'est un vrai problème. La requalification en domaine privé du domaine public communal est une question légitime. Il serait intéressant d'avoir une vision, à l'issue des transformations qui sont faites, de la répartition des espaces verts sur toute la ville.

M. le Maire explique que Stains est une ville en pleine transformation, avec de grands projets urbains. Lorsque l'on transforme la ville, des bouleversements génèrent des désordres et des difficultés pour les habitants, mais au final, permettront d'avoir de bien meilleures conditions de vie. Les constructions neuves de l'avenue George Sand permettent de reconstituer la ville, avec des fonctionnalités qui ont fait leurs preuves (comme à la Cité Jardin) : parties privatives, parkings dans des îlots résidentialisés, espaces verts. Sur le Clos Saint-Lazare, l'esplanade nord sera réalisée. La proximité de la tour concerne une demi-douzaine de logements, avec une distance de 6 à 8 mètres. Pour le reste, les prospects sont plus importants. M. le Maire donne l'exemple des villages réputés pour leur qualité de vie et leur convivialité et où les façades des maisons sont parfois séparées par une ruelle. Ce n'est pas un facteur de mauvaise qualité de vie.

Madame Kellner quitte la séance.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 29 voix pour, 2 contre (Mme Goureau, M. Baudouin),

CONSTATE la désaffectation du domaine public communal l'emprise du square Marcel Andreas sis à Stains (93240), fraction de la parcelle cadastrée I 504.

PRONONCE le déclassement du domaine public communal l'emprise du square Marcel Andreas sis à Stains (93240), fraction de la parcelle cadastrée I 504, et **PROCEDE** à son classement dans le domaine privé communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir à cet effet.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et sur le territoire de la commune.

N°8) Autorisation donnée à l'OPH 93 de déposer un permis de construire sur la parcelle appartenant à la commune de Stains pour l'opération Jean Durand/Robert Vignes

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 29 voix pour, 2 contre (Mme Goureau, M. Baudouin),

Autorise l'Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis à déposer un permis de construire pour la réalisation de logements locatifs sociaux sur la parcelle cadastrée I 589 appartenant à la commune de Stains pour l'opération Jean Durand/Robert Vignes.

N°9) Avenant n°8 au marché public d'exploitation des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux (P1+P2+P3 transparent)

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 31 voix pour,

Approuve l'avenant n°8 au marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux P1 + P2 + P3 transparent, lot n°1 avec la Société IDEX ENERGIES, sise 39 boulevard de la Muette - BP 37 - 95142 GARGES LES GONESSE Cedex.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

N° 10) Approbation du protocole d'accord relatif à la prestation du service Handicap du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne dans le cadre de la convention avec le FIPHP

Rapporteur. : Madame CADERON

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour,
Approuve le protocole d'accord relatif à la prestation du service handicap du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne dans le cadre de la convention avec le FIPHP entre la commune de Stains et le C.I.G. de la Petite Couronne de la région Ile-de-France.

Autorise Monsieur le Maire de Stains à signer ledit protocole d'accord et à procéder à son exécution.

N° 11) Voeu du Conseil Municipal 'La ville de Stains reconnaît l'Etat de Palestine et demande à la France de s'engager à reconnaître la Palestine en vue de l'adhésion de cet Etat à l'ONU à l'automne'

Rapporteur. : Monsieur TAIBI

M. Azzedine TAIBI procède à la lecture du vœu.

M. le Maire demande, afin de donner sa pleine légitimité à cette motion, que dès le deuxième paragraphe soit précisé « *aussi notre commune, qui est engagée dans une coopération avec le camp de réfugiés d'Al Amari, dans un acte inédit, etc.* » et éviter une redite en page 3.

Mme Marie-Claude GOUREAU constate que des Palestiniens sont reçus régulièrement lors de délégations, mais n'a pas encore vu d'enfants et de femmes palestiniens. Elle aimerait en voir davantage dans ces délégations et les rencontrer.

M. le Maire précise que des enfants palestiniens ont déjà été reçus, mais qu'il est très difficile et risqué de les intégrer à une délégation pour sortir des territoires occupés. Concernant les femmes, il existe encore des freins culturels. Stains a déjà reçu des femmes palestiniennes à plusieurs reprises, comme chaque année, à l'occasion de la journée des femmes.

M. Azzedine TAIBI confirme que les femmes reçues sont moins nombreuses que les hommes. Des jeunes sont déjà venus. Un projet est en cours pour recevoir une délégation d'enfants de 9 à 14 ans fin juin ou début juillet pour une quinzaine de jours : ils font partie d'une troupe de percussionnistes et de danseurs et doivent participer au carnaval de Paris. Une confirmation est attendue. Ce serait la première fois que des enfants palestiniens participent au carnaval de Paris. D'autres villes se sont associées à cette démarche.

Mme Marie-Claude GOUREAU aimerait savoir s'il existe sur la ville une école ou une classe jumelée avec la Palestine.

M. Azzedine TAIBI évoque la possibilité d'une correspondance tripartite entre une école d'Al Amari, une de Luco dei Marsi et une de Stains, en utilisant internet, MSN, Skype ou tout autre moyen.

M. Philippe LE NAOUR ajoute que la directrice de l'école Paul Vaillant Couturier et le directeur de l'école du Globe seraient intéressés par ce type de projet.

M. Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE explique pourquoi son groupe ne votera pas ce vœu. Il partage cette préoccupation de la cruauté de la situation actuelle avec l'ensemble des collègues du Conseil municipal. Son groupe a déjà eu l'occasion de défendre sa position et déclare être pour un seul état Palestinien avec les composantes juive et arabe. Ce qui est déjà en partie réalisé dans l'état d'Israël. Ensuite, M. CARRIQUIRIBORDE remarque que les frontières de 1967 de l'Etat Palestinien sont issues des accords de Camp David, qui sont repris par M. Obama. Ce n'est pas des frontières dont il est question, mais du droit au retour qui est une des revendications intangibles du peuple palestinien. Lorsqu'il est question d'un « *règlement juste de la question des réfugiés* », cela concerne le droit au retour, mais aussi la spoliation des terres et le droit légitime de les récupérer. Cela ne peut se faire que dans un seul état palestinien avec les composantes juive et arabe. La volonté des Etats-Unis d'imposer le règlement du problème sur les frontières de 1967 revient à la négation du droit au retour et à la récupération des terres spoliées.

Mme Catherine CHABAUDIE revient sur la question de la correspondance entre une école de Stains et une classe de Palestine : elle souhaite mettre les élus en garde contre le fait que la politique n'a pas à s'immiscer dans les affaires de l'école. La Municipalité peut suggérer une telle correspondance, mais Mme CHABAUDIE rappelle que le Gouvernement envisage une municipalisation plus ample de l'école. Ainsi, la formation professionnelle passera dans le champ de compétences des conseils régionaux. Il faut rester vigilant sur ces points.

M. Jean-Paul LE GLOU est interpellé par les propos de M. CARRIQUIRIBORDE et préfère laisser le soin au peuple palestinien de décider des revendications qu'il porte. Il ajoute tenir à disposition le compte-rendu d'une commission des Affaires étrangères du 18 mai 2011 qui a reçu le chef de la mission de Palestine en France, M. Hael Al Fahoum. Plusieurs éléments montrent que la situation a évolué depuis quelques années. M. LE GLOU trouve dommageable qu'une ville comme Stains, engagée sur cette question depuis plus de 10 ans et sur la paix dans le monde depuis bien plus longtemps, ne prenne pas cette résolution de manière unanime. Ces derniers temps, un pas important a été franchi avec un accord de réconciliation intervenu le 4 mai entre le Fatah et le Hamas. Ce qui a immédiatement suscité des réactions négatives en Israël, mais ouvre également pour les Palestiniens une phase nouvelle qui conduit à la tenue d'élections présidentielles et

législatives au printemps 2012. Vis-à-vis des partenaires, c'est aussi un signe que de voter ce vœu de manière unanime : c'est montrer que leurs revendications sont soutenues. La situation internationale et les événements dans les pays arabes peuvent aussi aider à développer cette revendication et obtenir une paix juste et durable pour la Palestine, tant désirée, mais constamment différée. Concernant les Etats-Unis, M. LE GLOU souligne que M. Obama a par la suite modéré ses propos. De plus, récemment, un veto américain a été opposé à une résolution votée par 14 autres membres du Conseil de sécurité, dont la France. Les dernières reconnaissances officielles de l'Etat palestinien par plusieurs pays d'Amérique latine ouvrent une perspective inédite. M. LE GLOU encourage à voter favorablement pour ce vœu.

M. Francis MORIN évoque la question de l'état unique qui avait été fortement débattue après 1967. Il n'est plus question d'un état démocratique. Aujourd'hui, ce sont les deux extrêmes de chacun des camps qui veulent un état unique. Leurs thèses doivent être combattues. Il faut la reconnaissance et l'existence d'un Etat palestinien, à côté d'un Etat d'Israël dans l'intérêt de chacun, en vue d'une coopération et d'une réconciliation. On ne peut revendiquer cet état unique, sauf à dire que l'on gèle le processus. Dans ce cas, la colonisation israélienne continuera et le Hamas reprendra. Le Gouvernement israélien est dangereux lorsqu'il continue les colonisations, car il donne de l'emprise aux extrémistes qu'il prétend combattre.

M. Philippe LE NAOUR souligne que le droit au retour n'est pas un barrage aux avancées possibles. Il ne signifie plus rien dans les villages où tout a été détruit. En revanche, les compensations ou réparations peuvent se discuter. Le droit au retour ne doit pas être un point d'achoppement. Il faut avoir une vision réaliste et ne pas être plus exigeant que les personnes qui vivent ces conditions. C'est un moment historique et il faut s'en saisir. Il serait bien de voter ce vœu collectivement et ne pas être dans la sur-exigence. Il rejoint les propos de M. MORIN, disant que les partisans de l'état unique sont de l'extrême droite.

M. le Maire précise que les plus anciens réfugiés du camp d'Al Amari sont natifs du territoire où est aménagé l'aéroport de Tel-Aviv et peuvent difficilement revendiquer un droit au retour sur leurs terres. De plus, à Damas, des réfugiés palestiniens sont parfaitement intégrés, avec un bon niveau de vie : ceux-là ont fait souche sur un autre territoire et n'auront pas envie de revenir. Les Palestiniens ne demandent pas forcément un retour sur leurs terres, mais une reconnaissance de ce droit.

M. le Maire souhaite également un vote unanime pour s'inscrire dans la marche de l'Histoire.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour, 2 contre (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde), 1 abstention (M. Baudouin),

Vœu du Conseil Municipal « La ville de Stains reconnaît l'Etat de Palestine et demande à la France de s'engager à reconnaître la Palestine en vue de l'adhésion de cet Etat à l'ONU à l'automne »

Depuis 63 ans les palestiniens vivent sans Etat, leurs territoires sont occupés depuis 1967, leurs terres sont colonisées. Le peuple palestinien a vécu avec douleur plusieurs guerres et conflits de tous genres. Ce peuple aspire plus que jamais à une paix juste et durable.

La reconnaissance de l'Etat palestinien est un élément crucial sur le chemin de cette paix. Rien ne doit être négligé pour y contribuer. Aussi, notre commune, qui est engagée dans une coopération avec le camp de réfugiés d'Al Amari, dans un acte inédit, souhaite y prendre toute sa part.

La ville de Stains, forte de sa tradition de solidarité et de coopération avec cette région du monde, souhaite participer au mouvement mondial pour la reconnaissance de l'Etat palestinien.

En effet, à la prochaine Assemblée Générale de l'ONU, la Palestine va se déclarer comme Etat souverain, libre et indépendant et va demander à l'ONU de la reconnaître comme tel, et ainsi d'accepter sa demande d'adhésion à l'ONU.

Au Proche-Orient, le statu quo n'est plus possible. Les autorités françaises laissent entendre qu'une réflexion active est en cours sur la reconnaissance de l'Etat palestinien, même en l'absence d'accord entre les deux parties « *La reconnaissance de l'Etat de Palestine est une option à laquelle nous réfléchissons actuellement avec nos partenaires européens, dans l'optique de créer un horizon politique à même de relancer le processus de paix* », a ainsi déclaré Gérard Araud, ambassadeur de France à l'ONU.

Depuis sa prise de fonction, fin février, le chef de la diplomatie française, Alain Juppé, a fait allusion à deux reprises à une reconnaissance de l'Etat palestinien. À la mi-mars, il estimait qu'il s'agissait d'« *une hypothèse qu'il faut avoir en tête* ». Il l'a redit récemment: « *C'est une question à laquelle il faut réfléchir et à laquelle nous réfléchissons. Et elle se posera au mois de septembre ou octobre.* » Selon le Quai d'Orsay, les Palestiniens sont « *plus que jamais prêts à établir un Etat* ». En janvier 2010, Nicolas Sarkozy n'avait pas endossé une déclaration de son ministre des Affaires étrangères de l'époque, Bernard Kouchner, envisageant déjà l'option d'une reconnaissance unilatérale.

En visite officielle à Paris courant mai, Mahmoud Abbas a estimé que les Européens étaient prêts à reconnaître l'Etat palestinien. « *Tous les signes de ces organisations et États montrent qu'ils attendent le bon moment pour reconnaître la Palestine* », a-t-il déclaré.

Le choix d'une reconnaissance unilatérale a déjà été fait par plusieurs pays. Plus de 120 pays ont déjà officiellement reconnu la Palestine comme État libre et indépendant. Les derniers furent le Brésil, l'Équateur, la Bolivie et l'Argentine.

La communauté internationale s'est fixée, elle, comme objectif la création de l'État palestinien à l'automne, au moment de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York.

Depuis plusieurs années, Salam FAYYAD, Premier Ministre de l'Autorité Palestinienne, s'attelle à la construction de fondations solides pour le futur État de Palestine à travers un plan de financement et d'actions que l'ONU, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) ont déjà, depuis des années, approuvé, saluant la volonté d'installer les structures et les institutions d'un « *État moderne* » en prévision du débat qui doit avoir lieu en septembre à l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Il faut ajouter à cela le rapport établi par l'émissaire spécial de l'ONU pour le Proche-Orient, Robert Serry, qui doit être présenté à Bruxelles, dans lequel, M. Serry prétend que toutes les infrastructures nécessaires pour le fonctionnement d'un État sont en place au sein de l'Autorité Palestinienne mais précise que « *les progrès risquent d'être freinés en l'absence de coopération* ».

Dans ce contexte, il apparaît comme utile, au regard des efforts déployés par l'Autorité Palestinienne, que notre commune soutienne cette démarche.

En effet, une telle reconnaissance, par la France et l'Union Européenne aurait inévitablement pour conséquence de rendre intenable à plus long terme la position du Gouvernement israélien et d'isoler davantage ses dirigeants au regard de la communauté internationale.

Cette initiative, qui a vocation à être reprise par le maximum de collectivités françaises, a pour objectif de remettre en exergue les aspirations légitimes des Palestiniens sur la base des résolutions de l'ONU. Aussi, c'est bien le Droit international qui guide cette démarche pour aboutir enfin à l'autodétermination pour les Palestiniens.

Il est du devoir de chaque ville, chaque élu, chaque citoyen, de soutenir un tel projet. En effet, il est à rappeler que l'État de Palestine est un gage de paix, de stabilité, de sécurité pour cette région du monde et en premier lieu pour Israël. Un tel événement aurait des répercussions partout dans le monde et irait indéniablement dans le sens du vivre ensemble, dans le monde, en Europe et en France.

Il est donc logique que les collectivités locales françaises qui soutiennent par leur action les aspirations du peuple palestinien, appuient cette revendication et exigent de l'État français une reconnaissance formelle de l'État de Palestine.

Dans ce contexte il est à rappeler que la ville de Stains a toujours relayé et défendu les aspirations du peuple palestinien à la liberté et à la paix. La ville de Stains, avec les citoyens et les associations a toujours condamné l'entreprise de colonisation israélienne et demandé un retrait immédiat des territoires occupés pour un règlement juste et durable de la question palestinienne basée sur :

- un Etat palestinien sur les frontières de 1967,
- Jérusalem Est pour capitale,
- un règlement juste de la question des réfugiés.

C'est aussi la position que défend récemment le Président des Etats-Unis d'Amérique, Barack Obama, qui s'accorde ainsi avec les positions des Etats européens sur ce dossier. M. Obama a déclaré qu'une « *une paix durable passe par deux États pour deux peuples* » et que « *les frontières d'Israël et de la Palestine devraient être fondées sur les lignes de 1967 avec des échanges sur lesquels les deux parties seraient d'accord, afin d'établir des frontières sûres et reconnues pour les deux États. Le peuple palestinien doit avoir le droit de se gouverner lui-même et d'atteindre son plein potentiel dans un État souverain et contigu.* »

La position de M. Obama constitue une avancée importante pour le camp de la paix car maintenant tous les Etats démocratiques du monde soutiennent la création d'un Etat Palestinien sur ces bases. Le gouvernement israélien se trouve donc particulièrement isolé, y compris avec son propre peuple puisque des initiatives en faveur de la paix s'y déroulent de plus en plus régulièrement à l'image de l'appel d'intellectuels israéliens dont 17 lauréat du *Prix Israël*.

La ville de Stains travaille depuis de nombreuses années avec le peuple palestinien à travers notre coopération avec le camp de réfugié d'Al Amari. La municipalité fait vivre avec les habitants de ce camp la solidarité internationale, la coopération entre les peuples. Des délégations de Stains se rendent régulièrement sur place et des habitants du camp d'Al Amari sont reçus à Stains très souvent. Nous avons encore eu le plaisir de recevoir des palestiniens de ce camp lors de la troisième semaine de coopération qui s'est déroulée fin mars 2011. Ainsi, nous savons que les palestiniens attendent avec impatience la reconnaissance de leur Etat par les autres Etats et par les institutions internationales.

Par ailleurs, la ville de Stains est depuis longtemps à l'offensive pour créer les conditions d'une paix juste et durable au Proche Orient. C'est en ce sens que nous avons fait de Marwan Barghouti le citoyen d'honneur de notre ville, qu'encore cette année le Conseil Municipal du 24 mars 2011 a formulé un vœu pour la libération de Salah Hamouri et aussi que le Bureau Municipal du 16 mai 2011 a condamné les exactions commises contre les manifestants pacifistes palestiniens dimanche 15 mai 2011 lors des manifestations pour la commémoration de la « Nakba ».

Aussi, nous réaffirmons ici reconnaître l'État de Palestine conformément au Droit international et aux aspirations légitimes du peuple palestinien et demandons que la

France montre, forte des positions qu'elle a prises depuis de nombreuses années, montre la voie de cette reconnaissance en Europe afin de permettre l'entrée de la Palestine à l'ONU en septembre prochain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 28 voix pour, 2 contre (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde), 1 abstention (M. Baudouin),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que les palestiniens sont en attente de leur Etat depuis 63 ans,

Considérant que tous les représentants des organisations internationales (FMI, ONU, Banque Mondiale) estiment que les palestiniens ont créé les conditions pour gérer un Etat ,

Considérant que plus de 120 Etats ont déjà reconnu la Palestine comme un Etat libre et indépendant,

Considérant que la création de l'Etat palestinien est un gage de paix, de stabilité, de sécurité dans cette région du monde et en premier lieu pour Israël,

Considérant que la ville de Stains est engagée depuis longtemps pour la mise en place d'un Etat palestinien souverain,

ARTICLE UN : La commune de Stains reconnaît l'Etat de Palestine comme un Etat souverain, libre et indépendant.

ARTICLE DEUX : Le Conseil Municipal exige que l'Etat français reconnaisse immédiatement l'Etat de Palestine comme une Etat souverain, libre et indépendant.

ARTICLE TROIS : Le Conseil Municipal appelle les citoyens et les Etats à tout faire pour que l'Etat de Palestine soit reconnu à l'Assemblée Générale de l'ONU et permette l'adhésion de l'Etat de Palestine à cette dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à vingt-et-une heures et trente-cinq minutes.

Le secrétaire de séance

Mlle Najia AMZAL

Le Maire

Michel BEAUMALE